

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 292-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.363

Déposée le: 28.11.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Moutier, PSA) (porte-parole)
Dumermuth (Thun, PS)
Cosignataires: 13

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable : le canton de Berne est un acteur actif

L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses objectifs transversaux pour le développement durable sont pris en compte dans la mise en œuvre de la Vision 2030 du canton. Le Conseil-exécutif informe régulièrement la population de l'engagement du canton et du niveau d'accomplissement des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Développement :

L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 ODD sont la référence pour l'engagement national et international en faveur du développement durable. Les ODD tiennent compte équitablement des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

L'Agenda 2030 a été lancé en 2015 et réunit au sein d'un même cadre les objectifs en faveur d'un développement durable pris lors de la conférence de l'ONU Rio+20 et le processus de renouvellement des Objectifs du Millénaire (2000 à 2015). Il innove par son caractère universel :

alors que les Objectifs du Millénaire s'adressaient presque uniquement aux pays pauvres du Sud, l'Agenda 2030 incite tous les pays à relever conjointement les défis urgents de la planète.

Dans sa stratégie de mise en œuvre, la Confédération juge la participation des cantons et des communes comme indispensables. Les cantons sont encouragés à concevoir des stratégies cantonales dans le sens des ODD.

En mars dernier, le Grand Conseil a approuvé le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, qui énonce notamment les buts à atteindre par le canton d'ici à 2030 (Vision 2030). Certains des axes fixés correspondent à l'Agenda 2030 de l'ONU, mais les 17 ODD vont au-delà de la Vision 2030 du canton et impliquent des objectifs transversaux supplémentaires. Le canton de Berne doit faire d'avantage référence à l'Agenda 2030 et renforcer sa collaboration avec la Confédération dans la mise en œuvre des ODD. Une stratégie spécifique à ce sujet serait souhaitable, en parallèle ou intégrée à l'application de la Vision 2030. Le Conseil-exécutif informe le public des différentes étapes de mise en œuvre et niveaux d'atteinte de son orientation stratégique liée aux ODD, et y accorde une importance particulière dans le cadre de son rapport sur le développement durable qu'il publie en fin de législature. Beaucoup de cantons ont adapté leur cadre d'action en matière de développement durable pour l'intégrer dans le cadre de l'Agenda 2030, il est temps que le canton de Berne y fasse également davantage référence.

Destinataire

- Grand Conseil